

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 9 août 2010 à 20 :00 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :**

**PRÉSENCES :**

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy, Mairesse

La directrice générale, secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 juillet 2010
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme du
  - 8.2 C.P.T.A.Q. –
9. Réglementation
  - 9.1. Adoption du règlement numéro 05-10-2010 visant à modifier la grille des usages et des normes de la zone R-06 concernant l'habitation (rues Jean et Rousse)
10. Affaires nouvelles
  - 10.1 **DROIT DE VETO** – Entretien des chemins d'hiver et épandage d'abrasifs
  - 10.2 Entretien des chemins d'hiver et épandage d'abrasifs
  - 10.3 Fête de la famille
  - 10.4 Caisse populaire – Entente de tarification
  - 10.5 Bell – Analyse de l'équipement et contrat de service pour 3 ans
  - 10.6 Taxe d'accise 2010-2013 (reporté)
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de l'assemblée**

Le quorum étant constaté, la présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2010-08-161

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 juillet 2010**

2010-08-162

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 juillet 2010 avec la modification suivante :

6. Rapport des comités

Madame Marthe Blanchette

**Remplacer le site de l'hôtel de ville par chalet des loisirs**

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **4. Approbation des comptes payables et payés**

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques ( qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2010-08-163

Il est proposé par Pierre Venne ,

Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 194 743,48 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **5. Correspondance**

### **Dépôt de la liste des correspondances**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

**2010-219 Réclamation de monsieur Pierre Marchand et madame Sylvie Gagnon au 4201, rue Principale suite à l'évènement refoulement d'égout du 17 avril 2010.**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux exécutés suite à l'évènement du 17 avril 2010 résultent d'un manquement lors du raccordement à l'égout municipal lors de la réfection et le prolongement de l'égout en 2006 ;

2010-08-164

Il est proposé par Pierre Guilbault,  
Et résolu :

D'autoriser le paiement de la dépense de 674,79\$ à monsieur Pierre Marchand et madame Sylvie Gagnon pour la réalisation des travaux suite à l'évènement refoulement d'égout survenu le 17 avril 2010.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **2010-228 Centre culturel de Joliette – Reconduire la contribution de 50% pour 2010 – 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire rendre l'art et la culture accessible aux jeunes de Notre-Dame-de-Lourdes qui désirent s'abonner aux saisons de **théâtre**, de **musique classique**, aux **Grands Explorateurs** et assister aux **spectacle jeune public** présentés en saison ;

2010-08-165

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes autorise la contribution de 50% du tarif étudiant pour les jeunes de Notre-Dame-de-Lourdes au Centre Culturel de Joliette de moins de 18 ans pour la saison en cours et la saison à venir, soit 2010-2011.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## **6. Rapport des comités**

### ***Madame Marthe Blanchette***

Une fête s'en vient, la fête de famille aura lieu dimanche le 15 août au terrain des loisirs

## **7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs**

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

## **8. URBANISME**

### **8.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 12 juillet 2010**

Le conseil prend acte de dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance extraordinaire tenue le 12 juillet 2010

## 8.2 C.P.T.A.Q. –

**Demande d'aliénation, de lotissement et d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot 347 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, situé sur la rue Principale, propriété de Monsieur Joël Dufresne.**

**Considérant** la demande déposée par Monsieur Joël Dufresne ;

**Considérant que** cette demande ne vise qu'une superficie de 2014.71 mètres carrés ;

**Considérant que** ladite demande vise le don de deux parcelles de terrain ;

**Considérant que** la réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;

**Considérant que** la superficie visée est actuellement utilisée par les donataires et est gazonnée ;

**Considérant que** la superficie visée contient une piscine et une remise utilisées par le propriétaire du lot 347-2, soit Monsieur Jean-Daniel Tessier, ainsi qu'un garage utilisé par le propriétaire du lot 347-1, soit Monsieur Paul Tessier ;

**Considérant que** de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

**Considérant que** la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

**Considérant que** ce projet ne peut être réalisé qu'à cet endroit;

**Considérant que** la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

**Considérant que** la réalisation du présent projet ne diminue pas significativement la superficie du lot d'origine sur lequel il se trouve ;

**Considérant que** le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'appuyer cette demande auprès de la C.P.T.A.Q.;

### **En conséquence**

2010-08-166

Il est proposé par Michel Picard,  
Et résolu :

D'appuyer la présente demande visant une partie du lot 347 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Monsieur Joël Dufresne afin d'accroître les superficies des terrains résidentiels de Messieurs Paul Tessier et Jean-Daniel Tessier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**8.3 Demande d'aliénation, de lotissement et d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot 33 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, situé dans le rang Sainte-Rose, propriété de M. Daniel Fiset.**

**Considérant** la demande déposée par Gestion DLJ Inc. représentée par M. Daniel Fiset ;

**Considérant que** cette demande vise une superficie de 2787 mètres carrés ;

**Considérant que** ladite demande vise la vente d'une parcelle de terrain ;

**Considérant que** la présente demande a pour but d'aliéner et de lotir un lot afin de permettre la mise en place d'installations sanitaires conformes pour le Centre Nouveau regard, propriété de Gestion DLJ Inc.;

**Considérant que** la réalisation dudit projet n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants ;

**Considérant que** la superficie visée est actuellement vacante et inutilisée ;

**Considérant que** de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

**Considérant que** la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

**Considérant que** ce projet ne peut être réalisé qu'à cet endroit;

**Considérant que** la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

**Considérant que** la réalisation du présent projet ne diminue pas significativement la superficie du lot d'origine sur lequel il se trouve ;

**Considérant que** le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'appuyer la présente demande auprès de la C.P.T.A.Q.

**En conséquence**

2010-08-167

Il est proposé par Pierre Guilbault,  
Et résolu :

D'appuyer la présente demande visant une partie du lot 33 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Monsieur Daniel Fiset afin d'accroître la superficie du terrain de Gestion DLJ Inc. pour permettre l'implantation d'installations sanitaires.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**9. RÉGLEMENTATION**

**9.1. Adoption du règlement numéro 05-10-2010 visant à modifier la grille des usages et des normes de la zone AR-06 concernant l'habitation (rues Jean et Rousse)**

2010-08-168

Il est proposé par Réjean Belleville ,  
Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 05-10-2010 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Modifier la grille des usages et des normes de la zone AR-06) concernant l'habitation (rues Jean et Rousse)

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**10. Affaires nouvelles**

**10.1 DROIT DE VETO – Entretien des chemins d'hiver et épandage d'abrasifs**

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse a appliqué son droit de veto sur la résolution numéro 2010-07-153 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le droit de veto est suspensif et que la résolution doit-être présenté à nouveau au conseil pour une décision définitive concernant l'entretien des chemins d'hiver et épandage d'abrasifs ;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant taxes incluses</b>		<b>Pondération</b>
Les Ent. Bourget Inc.	2010-2011	138 571,78\$	95 points
	2011-2012	138 571,78\$	95 points
	2012-2013	138 571,78\$	95 points

**CONSIDÉRANT** l'article 3 de l'avis aux soumissionnaires, sera assimilée à la soumission la plus basse, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation énoncé à l'annexe "B" ;

2010-08-169

2010-07-153

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

D'accorder l'entretien des chemins d'hiver et l'épandage d'abrasifs à Les Entreprises Bourget Inc. ayant obtenu 95 points du système de pondération et d'évaluation pour trois (3) ans totalisant 415 715,34\$ taxes incluses.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

<b>Vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
		Marthe Blanchette
		Pierre Guilbault
		Pierre Venne
		Réjean Belleville
		Christine Marion

Michel Picard

La résolution 2010-07-153 est rejetée

### **10.2 Entretien des chemins d'hiver et épandage d'abrasifs**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une première demande d'appel d'offres, un seul soumissionnaire a soumissionné ;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse du dossier, le conseil a jugé les prix demandés excessifs ;

2010-08-170

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

De faire un nouvel appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver et épandage d'abrasifs.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.3 Fête de la famille**

2010-08-171

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 3 051\$ pour l'activité Fête de famille.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.4 Caisse populaire – Entente de tarification**

**CONSIDÉRANT** l'offre de la caisse d'une nouvelle entente de tarification;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente actuelle satisfait aux besoins de la municipalité;

2010-08-172

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

De maintenir l'entente actuelle de **85\$ / mois = 1 020\$ annuellement**

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **10.5 Bell – Analyse de l'équipement et contrat de service pour 3 ans**

2010-08-173

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

De mettre à jour le service téléphonique de la façon suivante :

450 759-7864	Multithèque	annuler une ligne (49,02\$)
450 759-0961	Bibliothèque	annuler une ligne (49,02\$)

Acheter le téléphone en location 450 756-4335 au chalet des loisirs au montant de (60\$)

Acheter le téléphone en location 450 759-7864 à la multithèque au montant de (60\$)

De signer un contrat de service de trois (3) ans établissant la tarification au montant de 36,43\$ par ligne mensuellement au lieu de 49,02\$.

Le terme de 3 ans permet l'interurbain ø0.035 / min

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **10.6 Taxe d'accise 2010-2013 (reporté)**

#### **11. Varia**

#### **12. Période de questions**

#### **13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2010-08-174

Il est proposé par Marthe Blanchette ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 35

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

*«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*